

A l'attention de  
**GHM**

Date  
**Avril 2025**

Référence  
**REH2024N00061-RAM-RP-00008**

# **BEZIERS (34)**

# **DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE**

## **PARTIE V : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS**



Confidential



## SOMMAIRE GENERAL

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

|                 |   |                                                    |
|-----------------|---|----------------------------------------------------|
| PARTIE I        | : | NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE                 |
| PARTIE II       | : | PRESENTATION - SITUATION ADMINISTRATIVE            |
| PARTIE III      | : | RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT           |
| PARTIE IV       | : | ETUDE D'IMPACT (CONFIDENTIEL)                      |
| <b>PARTIE V</b> | : | <b>RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS</b> |
| PARTIE VI       | : | ETUDE DES DANGERS (CONFIDENTIEL)                   |

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des parties.

Les annexes de chaque partie sont présentées dans le sommaire détaillé et fournies à la fin de chaque partie.

SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS 3

1. DESCRIPTION ET CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT4

1.1 Environnement comme source potentielle d'agression 4

1.2 Environnement comme cible 6

2. DISPOSITIONS DE REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS A LA SOURCE 7

3. IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGERS 8

4. PHENOMENES DANGEREUX RETENUS DANS LE CADRE DU PROJET 9

5. EVALUATION DES EFFETS DOMINOS 11

6. EVALUATION DETAILLEE DES RISQUES ET HIERARCHISATION DES PHENOMENES DANGEREUX 12

7. ORGANISATION DE LA SECURITE ET MESURES GENERALES DE PREVENTION DES RISQUES 13

8. MOYENS DE LUTTE INCENDIE & POLLUTION 15

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie des distances d'effets thermiques PhD GNR-4 ..... 10

Figure 2 : Vue aérienne de la localisation des moyens d'intervention internes (POI 2024) ..... 16

Figure 3 : Localisation des poteaux externes ..... 16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des potentiels de dangers liés à l'environnement (environnement comme source d'agression) ..... 4

Tableau 2 : Environnement comme cible potentielle ..... 6

Tableau 3 : Synthèse des potentiels de danger ..... 8

Tableau 4 : Synthèse des nouveaux phénomènes dangereux retenus ..... 9

Tableau 5 : Echelle de criticité (selon l'arrêté du 29 septembre 2005) de l'ensemble des phénomènes de dangereux..... 12

Tableau 6 - Mesures de prévention des risques ..... 13

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

La société Grandes Huileries du Midi (dénommée par la suite GHM) exploite un établissement industriel situé à Béziers (34) dont l'activité est la production d'huiles brutes d'origine végétale et de tourteaux, par pression et par extraction à l'hexane, de pépins de raisin et de graines de tournesol. Ces huiles sont destinées après raffinage à l'alimentation humaine

GHM souhaite accroître sa capacité de façon à répondre à un double défi :

- Economique : Absorber l'augmentation de la production française de pépins de raisin,
  - Développer l'activité trituration de graines de tournesols en circuit court et/ou répondant à des critères de durabilité et de traçabilité,
  - Baisser les coûts de production et rester compétitif par rapport à la capacité de trituration des principaux concurrents européens
- Environnemental : S'aligner sur les capacités de production des distilleries vinicoles de façon à éviter tout stockage extérieur intermédiaire de matières premières et tout transport associé.

Le projet porte sur l'augmentation de capacité horaire de production d'huiles de pépins de raisin. Cet objectif sera complété par l'amélioration de la sécurité et de la qualité des produits, tout en réduisant les consommations de solvants.

Une étude de dangers a été élaborée conformément à l'article D. 181-15-2-III du code de l'environnement dans le cadre du projet.

Les dangers existants sont détaillés dans les rapports suivants :

- L'étude de dangers de septembre 2011 (Réf. : 11ERE 11 038) ;
- Les 2 Porter à connaissance (PAC) datant de septembre 2023 (REH2023NO00028-RAM-GHBE) et de Décembre 2023 (REH2023NO00029-RAM-GHBE) pour les silos verticaux de 720 m<sup>3</sup> et 10 229 m<sup>3</sup>.

Conformément à l'article D. 181-15-2-III du code de l'environnement la partie 5, objet de ce document, constitue le résumé non technique de l'étude des dangers.

# 1. DESCRIPTION ET CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT

## 1.1 Environnement comme source potentielle d'agression

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des potentiels de dangers liés à l'environnement (environnement comme source d'agression).

Tableau 1 : Synthèse des potentiels de dangers liés à l'environnement (environnement comme source d'agression)

| Origine               |                                     | Potentiel de danger                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Environnement naturel | Inondation                          | <i>Non retenu</i><br>Le site d'implantation du projet est en dehors des zones identifiées comme à risque d'inondation.                                                                                                             |
|                       | Foudre                              | <i>Non retenu</i><br>Dans le cadre du projet, les études réalisées pour les installations de protection contre la foudre (2016) seront mises à jour, et les prescriptions seront intégrées au projet.                              |
|                       | Séisme                              | <i>Non retenu</i><br>Site situé en zone de sismicité faible (niveau 2).                                                                                                                                                            |
|                       | Feu de forêt                        | <i>Non retenu</i><br>Le site d'implantation du projet est en dehors des zones identifiées comme à risque de feu de forêt.                                                                                                          |
|                       | Mouvement de terrain                | <i>Non retenu</i><br>Le site d'implantation du projet est en dehors des zones identifiées comme à risque de mouvement de terrain.                                                                                                  |
|                       | Conditions météorologiques extrêmes | <i>Non retenu</i><br>Les conditions météorologiques de vent et d'enneigement n'ont jusqu'à maintenant jamais eu de conséquences significatives sur le site.<br>Aucun potentiel de danger identifié pour les températures extrêmes. |
|                       | Radon                               | <i>Non retenu</i><br>Site situé en zone faible (niveau 2) de risque de radon.                                                                                                                                                      |
|                       | Retrait-gonflement de sols argileux | <i>Retenu</i><br>Site situé en zone à risque (3/3) important vis-à-vis d'un potentiel de retrait des argiles du sous-sol.                                                                                                          |

| Origine              |                                                   | Potentiel de danger                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Environnement humain | ICPE                                              | <i>Retenu</i><br>16 sites ICPE, dont 3 SEVESO Seuil Haut, dans un périmètre de 3 km du site.<br>Le PPRT concernant les entreprises SBM et GAZECHIM couvre le site de Béziers.                           |
|                      | Voies de communication avoisinantes               | <i>Retenu</i><br>Risque de BLEVE d'un camion citerne.<br>Le site est situé à 15 m de la rue la plus proche.                                                                                             |
|                      | Nucléaire                                         | <i>Non Retenu</i><br>Le site se situe à 48 km de l'usine Orano Malvési de Narbonne.                                                                                                                     |
|                      | Rupture de barrage                                | <i>Non retenu</i><br>Aucun risque n'est connu sur le site.                                                                                                                                              |
|                      | Rupture de digue                                  | <i>Non retenu</i><br>Aucun accident n'a été recensé sur le site.                                                                                                                                        |
|                      | Canalisation de transport de matières dangereuses | <i>Non retenu</i><br>Une canalisation de transport de gaz naturel est située à 5 km du site                                                                                                             |
|                      | Chute d'aéronef                                   | <i>Non retenu</i><br>Le site se trouve à plus de 5 km de la piste de décollage ou d'atterrissage la plus proche.                                                                                        |
|                      | Pollution des sols                                | <i>Non retenu</i><br>Le site ne se situe pas sur un site pollué.                                                                                                                                        |
|                      | Malveillance                                      | <i>Risque maîtrisé</i><br>Le site de GHM dispose d'une procédure "Risques et Actes de malveillance" détaillant la mise en place de mesures de sécurité ainsi que la conduite à tenir en cas d'incident. |

1.2 Environnement comme cible

Le tableau ci-dessous récapitule les cibles potentielles dans l'environnement du projet (environnement comme cible).

Tableau 2 : Environnement comme cible potentielle

| Environnement                           | Cible potentielle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Zones d'habitation                      | <b>Non Retenu</b><br><br>Les premières habitations sont situées à 148 m à l'Est du site, cependant, la densité de population associé y est en revanche faible. Les principaux bassins d'habitations denses sont en effet plus éloignés dans le centre-ville de Béziers, à environ 560 m du site.                                                                                                                                                   |
| Etablissements recevant du public (ERP) | <b>Non Retenu</b><br><br>Il n'y a aucun ERP dans le parc d'activité de la Capiscole. Les ERP les plus proches sont situés en périphérie, à plus de 400 m du site.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Activités industrielles                 | <b>Retenu</b><br><br>Considérant la proximité du site d'implantation du projet avec d'autres activités industrielles (notamment ICPE), les activités industrielles seront retenues comme cibles potentielles dans la suite de l'étude de danger.                                                                                                                                                                                                   |
| Voies de circulation                    | <b>Retenu</b><br><br>Les axes de communication majeurs à proximité du site d'implantation du projet sont : la route départementale D612B (280 m), l'autoroute A9 (800 m) et la voie ferrée (230 m). Considérant la localisation des nouveaux équipements pour le projet à l'intérieur du site de GHM, les voies de communication seront retenues comme cibles potentielles.                                                                        |
| Espaces naturels                        | <b>Non retenu</b><br><br>Le site ne se situe sur aucun zonage (ZNIEFF, Natura 2000 et espaces protégés). De plus, la distance qui sépare le site d'implantation du projet de ces espaces (plusieurs kilomètres) ainsi que la présence de barrières physiques entre le site et ces espaces (clôture, route etc.) conduit à ne pas les retenir comme cibles potentielles d'un accident majeur qui surviendrait sur le site d'implantation du projet. |

## 2. DISPOSITIONS DE REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS A LA SOURCE

La réduction des potentiels de dangers à la source consiste à :

- Supprimer ou substituer aux procédés et aux produits dangereux, à l'origine de ces dangers potentiels, des procédés ou produits présentant des dangers moindres (propriétés des produits, conditions de procédés moins dangereuses, simplification du système, etc.) ;
- Réduire le potentiel de danger présent sans augmenter les risques par ailleurs ;
- Mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles lorsqu'elles existent.

La réduction du risque à la source est différente de la prise en considération des moyens de maîtrise des risques, qui permettent de diminuer la probabilité d'occurrence d'un accident (barrière de prévention) ou son intensité (barrière de protection). Les moyens de maîtrise des risques, qui peuvent être du type technique ou organisationnel, sont pris en compte et analysés dans le cadre de l'analyse des risques des installations.

Les mesures principales mises en place dans le cadre du projet pour réduire les potentiels de dangers à la source sont notamment présents au niveau de la chaudière biomasse. En effet, les copeaux de bois ne vont pas générer de poussières explosibles, ni la pulpe de raisin. De plus, aucune mise en suspension des Matières Premières combustibles dans la chambre (la combustion des résidus et palets de bois va se faire sur un lit à contrecourant gravitaire), ce qui écarte de fait, en plus de ne pas être ATEX poussière, tout risque d'explosion de poussière dans le four.

Afin de limiter la formation de nuage de poussières, les mesures suivantes ont notamment été mises en place :

- Remplacement des convoyeurs pneumatiques par des chaînes limitant le risque de formation de nuage de poussières en 2010,
- Mise en place du tunnel de chargement limitant la formation des poussières par les chargeuses en 2025.

Afin de réduire les potentiels de dangers à la source, les quantités stockées sont optimisées de manière à limiter les risques.

La technologie utilisée pour la nouvelle chaudière biomasse, écarte tout risque d'explosion de poussières dans le four. De plus, aucune zone ATEX poussière n'est présente dans la chambre de combustion.

### 3. IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGERS

L'identification des potentiels de dangers est réalisée à partir de :

- L'analyse des dangers liés aux produits ;
- L'analyse des dangers liés aux équipements/opérations ou activités ;
- L'analyse des dangers liés à la perte d'utilité ;
- L'analyse de l'accidentologie.

La synthèse des potentiels de dangers est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Synthèse des potentiels de danger

| Potentiel de danger existant |                                                                                                                                    | Potentiel de danger retenu dans le cadre du projet                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produits utilisés et stockés | Ensemble des produits déjà présents dans l'étude de dangers de 2011 et nouveaux produits liés au projet de doublement de capacité. | <b>Retenu</b><br>Dans l'EDD précédente, le carburant présent était le fuel. Le Gazole Non Routier est désormais le carburant à considérer.<br><br>Parmi les nouveaux produits (ou les produits déjà présents mais non retenus dans l'Etude de Dangers de 2011), seul le GNR est retenu comme potentiel de dangers. |
| Equipements / procédés       | Equipements présentés dans l'étude de danger précédente, à la nouvelle chaudière biomasse et au nouveau silo plat                  | <b>Retenu</b><br>Les potentiels de dangers liés aux équipements présentés dans l'étude de danger précédente restent les mêmes, à ceux-ci se rajoutent les nouveaux potentiels de dangers liés à la chaudière biomasse et au nouveau silo plat de stockage de tourteaux de pépins de raisins.                       |
| Pertes des utilités          | Ensemble des utilités                                                                                                              | <i>Non retenu</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## 4. PHENOMENES DANGEREUX RETENUS DANS LE CADRE DU PROJET

Les phénomènes dangereux suivants ont été retenus dans le cadre du projet.

Tableau 4 : Synthèse des nouveaux phénomènes dangereux retenus

| Phénomènes dangereux                                      | Type d'effets |
|-----------------------------------------------------------|---------------|
| PhD GNR-49 : Incendie de rétention                        | Thermique     |
| PhD Silo 47 : Incendie silo plat de tourteaux (extension) | Thermique     |

A l'issue des résultats des modélisations, il a été noté que les effets de l'incendie de GNR en rétention (PhD GNR-47) restent limités à l'intérieur des limites de site. La zone des effets dominos atteint le hangar de pièces détachées mécaniques, sans impact supplémentaire car les produits stockés ne sont pas combustibles ou inflammables.

Il ressort de l'incendie du stockage de tourteaux de pépins de raisins du silo 47 (PhD Silo-47), que les effets thermiques restent limités au silo. Aucun effet domino n'impacte les installations à proximité et donc aucune cartographie de distance d'effets n'est à réaliser.

Concernant la nouvelle chaudière biomasse, aucun phénomène dangereux n'est retenu, en effet, les copeaux de bois et la pulpe de raisin ne vont pas générer de poussières explosibles.

Aucune mise en suspension des matières premières combustibles dans la chambre (la combustion des résidus et pellets de bois va se faire sur un lit à contrecourant gravitaire), ce qui écarte de fait, en plus de ne pas être ATEX poussière, tout risque d'explosion de poussière dans le four.

La représentation cartographique du PhD GNR-49 est présentée ci-dessous.



Figure 1 : Cartographie des distances d'effets thermiques PhD GNR-4

## 5. EVALUATION DES EFFETS DOMINOS

La définition retenue pour un effet domino est la suivante : « *Action d'un phénomène accidentel affectant une ou plusieurs installations d'un établissement qui pourrait déclencher un phénomène accidentel sur une installation ou un établissement voisin, conduisant à une aggravation générale des conséquences* ».

Les effets subis par un bâtiment ou une installation en cas de phénomène accidentel survenant à proximité dépendent :

- du type de phénomène accidentel (incendie, explosion, diffusion toxique ou effet missile),
- des caractéristiques du bâtiment ou de l'installation vis-à-vis des effets,
- des mesures de protection existantes,
- de la cinétique des effets et des délais de mise en œuvre d'éventuels moyens de protection.

La méthodologie mise en œuvre est basée sur l'identification des potentiels de dangers ayant un effet domino sur les installations présentant des zones d'effets hors site.

Dans le cadre du projet l'analyse menée (phénomènes dangereux retenus) n'a pas identifié d'effets dominos susceptibles d'impacter les installations conduisant à des effets hors site.

## 6. EVALUATION DETAILLEE DES RISQUES ET HIERARCHISATION DES PHENOMENES DANGEREUX

L'analyse détaillée des risques a pour objectif de démontrer que les risques apportés par les installations sont acceptables. On rappelle que dès lors qu'une installation n'est pas susceptible de générer des zones d'effets sur la vie humaine hors des limites du site, les risques associés à cette installation sont acceptables. C'est pourquoi, l'analyse détaillée des risques porte sur les installations susceptibles de générer des zones d'effets létaux et/ou irréversibles pour la vie humaine hors des limites du site de GHM.

La hiérarchisation des phénomènes dangereux est effectuée par le positionnement des phénomènes dangereux dans la matrice de criticité définie par la circulaire du 10 mai 2010.

Les critères de sélection appliqués sont les suivants :

- La probabilité d'occurrence ;
- L'étendue des zones à risque et la sensibilité de l'environnement (qui sont caractérisées par la gravité).

Le positionnement dans la matrice des phénomènes dangereux maximaux est présenté ci-dessous :

**Tableau 5 : Echelle de criticité (selon l'arrêté du 29 septembre 2005) de l'ensemble des phénomènes dangereux**

|         |    |                                                                                                                                |          |                                                          |   |   |
|---------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------|---|---|
| Gravité | D  |                                                                                                                                |          |                                                          |   |   |
|         | C  |                                                                                                                                |          |                                                          |   |   |
|         | I  | PhD HEX-6<br>PhD HEX-8                                                                                                         |          |                                                          |   |   |
|         | S  |                                                                                                                                | PhD GN-3 |                                                          |   |   |
|         | M  | PhD HEX-1                                                                                                                      |          | PhD SILO-10<br>PhD SILO-11<br>PhD SILO-12<br>PhD SILO-18 |   |   |
|         | HG | PhD 1 – Silo PAC 720<br>PhD 1 – Silo PAC 10 229 - Explosion<br>PhD 2 – Silo PAC 10 229 - Incendie<br>PhD GNR 49<br>PhD Silo 47 |          |                                                          |   |   |
|         |    | E                                                                                                                              | D        | C                                                        | B | A |
|         |    | Probabilité                                                                                                                    |          |                                                          |   |   |

Avec en noir les scénarii de l'EDD existante (2011), en bleu les scénarii des PAC Silo 720 et PAC 10 229 et en rose les phénomènes dangereux liés au projet de doublement de capacité.

**Le projet ne modifie pas la matrice de criticité de l'étude de danger actuelle.**

## 7. ORGANISATION DE LA SECURITE ET MESURES GENERALES DE PREVENTION DES RISQUES

Les conditions simultanément requises pour qu'un incendie ou une explosion survienne sont :

- La présence de produits inflammables ou combustibles dans des concentrations comprises dans les limites d'inflammabilité,
- La présence d'un comburant, comme l'air,
- L'énergie d'initiation.

La prévention du risque incendie/explosion repose sur la réduction de la probabilité de présence des trois éléments simultanément.

Le risque d'incendie ou d'explosion est lié à la présence de produits inflammables qui peuvent, en cas de perte de confinement, s'enflammer au contact d'un point chaud ou former une atmosphère explosive susceptible de s'enflammer en présence d'une énergie.

La formation de gaz ou de vapeurs inflammables peut entraîner une explosion d'un nuage gazeux.

Des mesures de prévention du risque incendie et explosion ont été retenues sur les aspects suivants :

- Agir sur les sources d'inflammation,
- Agir sur la concentration en poussières,
- Agir sur la formation de gaz.

Les mesures générales de prévention contre le risque mises en place par GHM sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 6 - Mesures de prévention des risques**

| Risque    |                                    | Mesure                                                                                                                                                                                                    |
|-----------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Explosion | Limiter les sources d'inflammation | Interdiction de fumer<br><br>Tous les travaux par points chauds font l'objet de la délivrance d'un permis de feu.                                                                                         |
|           | Zonage ATEX                        | Zonage classées pour le risque d'explosion de poussières                                                                                                                                                  |
|           | Foudre                             | Protection foudre, une ARF et ET seront réalisées dans le cadre du projet                                                                                                                                 |
|           | Prévention                         | Prévention des risques liés aux appareils de manutention intégrés dans leur sélection (conception)                                                                                                        |
|           | Empoussièrement                    | Réduction de la hauteur de chute dans les silos, post de chargement par vis, surfaces horizontales évitées et mise en place du tunnel de chargement et optimisation pour chargement des camions « vrac ») |
|           | Nettoyage                          | Nettoyage des silos annuellement, raclage des sols hebdomadaire (balayeuse)                                                                                                                               |
|           | Protection                         | Trappes de débouillage faisant office de clapet d'explosion<br>Apport de lumière naturel éventable<br>Silos plat ouvert et toiture éventable                                                              |

| Risque         |                                              | Mesure                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Incendie       | Eloignement                                  | Les silos sont à des distances suffisantes des voies de circulation et limite de propriété et des personnes présente sur le site                                                                                                        |
|                | Caractéristiques matières premières          | Echantillonnage et analyse des matières premières à réception pour contrôle des caractéristiques.<br>En cas d'humidité trop élevé, les matières premières sont renvoyés pour une opération de séchage                                   |
|                | Suivi de température                         | Alarmes sonores et visuelles asservies aux sondes de températures dans les silos. Les sondes sont également reliées à une centrale de commande.                                                                                         |
|                | Procédure interne en cas d'auto-échauffement | Le contrôle de l'auto-échauffement des silos verticaux fait l'objet d'une procédure. Elle précise les bonnes manières de faire actuellement mises en œuvre                                                                              |
|                | Limiter les sources d'inflammation           | Les mesures appliquées pour le risque explosion sont applicables au risque incendie                                                                                                                                                     |
| Pollution      | Déversement et eaux incendie                 | Stockage sur cuve de rétention<br>Maintenance préventive des installations<br>Stockage des eaux incendie dans la fosse de 85 000 m <sup>3</sup>                                                                                         |
| Autres risques | Circulation                                  | Bon dimensionnement des aires de manœuvres<br>Limitation de vitesse<br>Port d'EPI adéquats et visibles<br>Plan de circulation affiché et distribué aux chauffeurs<br>Engins équipés d'avertisseur sonore de recule                      |
|                | Electrique                                   | Installations réalisées conformément à la réglementation et contrôlées avant mise en service et périodiquement en exploitation par un organisme agréé.<br>Intervention sur armoire électrique limité au personnel qualifié et habilité. |

## 8. MOYENS DE LUTTE INCENDIE & POLLUTION

### 8.1 Moyens internes

Le site est délimité par une clôture en treillis métallique d'une hauteur de 2 m, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 29/03/2004. L'accès est réalisé par un portail motorisé à l'entrée principale, pour l'accès du personnel, des visiteurs et des véhicules de livraison.

Un visiophone permet le contrôle de l'accès de l'usine pendant et en dehors des heures d'ouverture du site ; il est relié au poste de pesage et de la salle de contrôle (AEG).

Un portail supplémentaire a été créé en 2006, situé au Nord-ouest du site. C'est l'accès principal du camion-citerne pour le dépotage d'hexane. Il peut également être utilisé comme accès de secours pour les camions-bennes et les pompiers. Les moyens internes de protection du site contre le risque d'incendie sont constitués par :

- Deux poteaux incendies :
  - 80 m<sup>3</sup>/h à 7 bars,
  - 60 m<sup>3</sup>/h à 7 bars.
- 1 réserve de 900 litres d'émulseur,
- 6 coffrets incendies, installés en 2005, contenant chacun :
  - 2 tuyaux DN40 de 20 m,
  - 1 tuyau DN70 de 20 m,
  - 1 réduction DN70/DN40
  - 1 clé tricoise,
  - 1 robinet armé.
- 3 R.I.A.,
- 1 rampe d'extinction à eau pour le séchoir,
- 2 canons à mousse, dont un au dépotage d'hexane,
- 37 extincteurs (CO<sub>2</sub>, poudre ou eau),
- 4 extincteurs à poudre (100 kg).

La localisation des moyens internes de protection du site sont présentés en vue aérienne sur la Figure 2.

La maintenance du matériel incendie est assurée par une société agréée et leur vérification est annuelle.

### 8.2 Moyens externes

Les pompiers de Béziers peuvent intervenir sur le site en 10 à 15 minutes.

Les poteaux incendie présents à l'extérieur du site sont donnés sur la Figure 3.

BEZIERS (34)

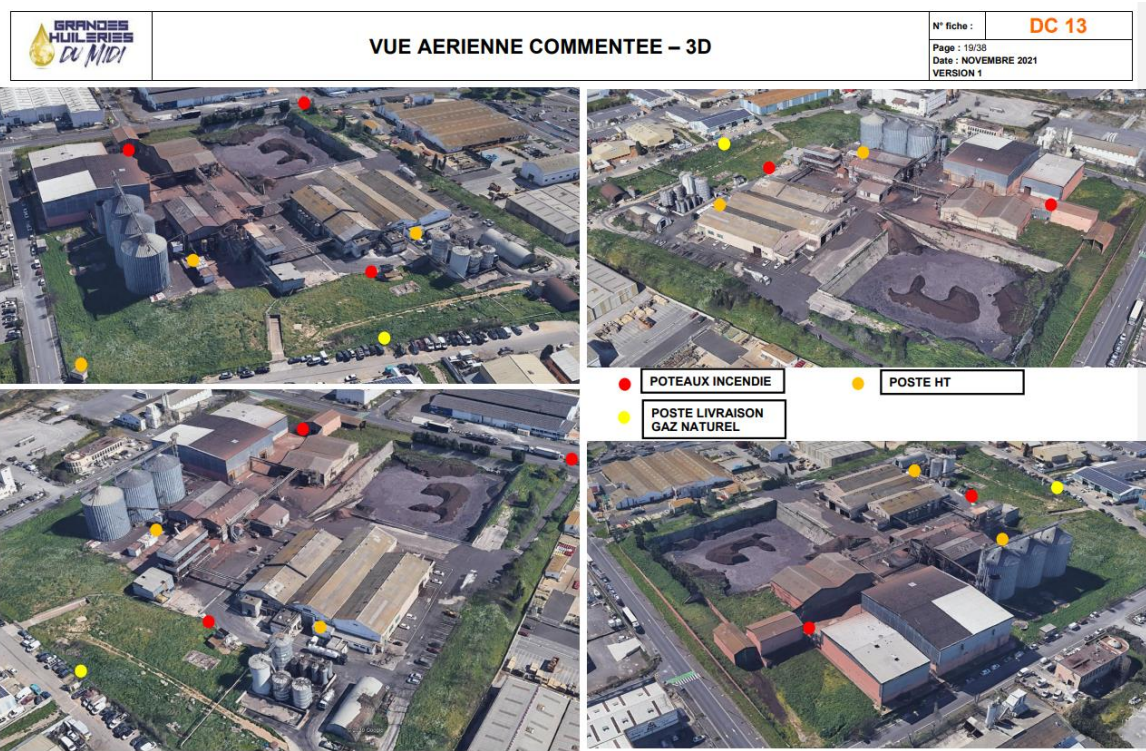


Figure 2 : Vue aérienne de la localisation des moyens d'intervention internes (POI 2024)



Figure 3 : Localisation des poteaux externes

### 8.3 Plans d'urgence

Deux plans d'urgence complémentaires prévoient les mesures à prendre en cas de sinistre. Il s'agit :

- du Plan d'Opération Interne (POI) : il définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens mis en œuvre par GHM en vue de protéger le personnel, les populations et l'environnement. La dernière version du POI date de janvier 2025 et intègre les éléments du projet suivants : Mise à jour avec les nouveaux silos, nouveaux bâtiments préparatoires pépin de raisin et le nouveau bâtiment de stockage tourteaux de pépin de raisin
- du Plan Particulier d'Intervention (PPI) : élaboré par les services préfectoraux, il a pour but de préciser l'organisation des opérations de secours en cas d'accident majeur sur le site de GHM. Il est déclenché sur ordre du préfet à partir des sirènes d'alerte des populations.